



# Ville de **MARLES-LES-MINES**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

### DU MAIRE



**DÉCISION DU MAIRE N° 14-2023 DU 6 MARS 2023**

**PUBLIÉE LE 6 MARS 2023**

**OBJET : CREATION D'UN MASSIF BETON ET PASSAGE DE FOURREAUX (INTERSECTION GAMBETTA-PASTEUR)**

L'an deux mille vingt-trois, le six mars ;

**Le Maire de la Ville de Marles-les-Mines ;**

**Considérant** la volonté de la commune d'installer des panneaux d'affichage électronique, à Marles-les-Mines ;

**Considérant** la nécessité de procéder à la réalisation des massifs béton et des passages de fourreaux correspondants (Intersection Gambetta-Pasteur) ;

**Considérant** la proposition de la société SADE, Agence Artois-Lens, antenne de MARLES-LES-MINES, rue du Centre, 62540 MARLES-LES-MINES ;

En vertu de la délibération du Conseil Municipal, en date du 18 novembre 2020, lui donnant délégation ;

#### **DECIDE**

De confier à ladite société, les travaux de réalisation des massifs béton et des passages de fourreaux (Intersection Gambetta-Pasteur), pour la somme de 9.500,00€ HT, soit 11.400,00 € TTC.

#### **PRECISE**

Que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal de Marles-les-Mines, lors de sa prochaine réunion.

#### **INFORME**

Que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la Commune.

Certifié exécutoire par le Maire,

Compte tenu de la réception  
en Sous-Préfecture, le /

Et de la publication, le 6 mars 2023

Fait à MARLES-LES-MINES, le 6 mars 2023

**Pour expédition conforme,**

Le Maire,

Eric EDOUARD

REÇU LE

10 MAR. 2023

